



14ème législature

Question N° : 103916	De M. Guy Geoffroy (Les Républicains - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >Pôle emploi	Analyse > assistantes maternelles. prise en charge.
Question publiée au JO le : 25/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guy Geoffroy attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés que rencontrent les assistantes maternelles s'agissant de la prise en charge de leur situation par les services de Pôle emploi. Les aides de retour à l'emploi versées en cas de perte de garde d'enfants donnent parfois lieu à des demandes de remboursement de trop perçu qui fragilisent les intéressées qui doivent faire face au caractère aléatoire des contrats. Aussi, il lui demande ce qu'elle compte initier pour que les mesures prises initialement pour soulager les passages sans travail ne soient pas synonymes de contraintes supplémentaires.